

les puissances commerciales industrialisées en vertu de la CNPF*, ainsi que d'autres négociations plus directes, dont certaines ne sont pas encore terminées. Un certain nombre de pays industrialisés ont déjà appliqué des concessions à certains "produits tropicaux" particulièrement importants pour les pays en développement. Dans le cas du Canada, ces concessions portaient en 1977 sur environ 150 millions de dollars de produits tropicaux importés des pays en développement. Outre ces améliorations générales et particulières à la commercialisation des exportations des pays en développement, le Tokyo Round permettra d'intégrer au système du GATT des dispositions spécifiques visant à mieux répondre aux besoins et contextes particuliers du monde en développement.

La complémentarité des rôles de la CNUCED et du GATT se reflète également dans le programme intégré pour les produits de base (PIPB), dans le système généralisé de préférences (SGP) ainsi que dans des entreprises conjointes comme le Centre du commerce international.

Tout aussi importants, les travaux de la CNUCED complètent également ceux d'autres organismes internationaux, par exemple au sujet de l'utilisation de la science et de la technique au service du développement ou encore du rôle des multinationales.

En tant qu'organisme mondial oeuvrant dans le domaine du commerce et du développement, la CNUCED doit, par l'universalité de sa composition, faire la démonstration que le processus de développement exige la collaboration et la concertation plutôt que l'affrontement. Aucune nation ni aucun groupe de nations ne peut s'attendre à réaliser ses objectifs de développement nationaux ou une réforme économique internationale par ses seuls efforts. Nos populations et nos économies nationales sont trop interdépendantes pour rendre une telle approche possible. Il nous reste donc à choisir à même les institutions internationales dont nous disposons les plus aptes en fonction des tâches à exécuter. Dans l'intérêt des rapports que la CNUCED entretient avec d'autres institutions internationales, il semblerait que le mieux soit que chaque organisme oeuvre efficacement dans le cadre de son mandat et qu'il coopère dans les domaines où il y a interface.

Les pays en développement se rendent parfaitement compte qu'ils assument, pour l'essentiel, la responsabilité de leur propre développement. Leurs ressources comptent pour plus de 80 % des dépenses faites pour le développement. Les

...7

* Clause de la nation la plus favorisée